

TABLE DES MATIÈRES

**CAHIER A**  
La Capitale ..... 3 à 7  
Le Québec et le Canada ..... 8 à 12  
Le Monde ..... 13

**CAHIER B**  
Questions d'argent ..... 1 à 10  
Bourses ..... 6 et 7  
Opinions ..... 8 et 9

**CAHIER C**  
Mode Magazine ..... 1 à 3  
Arts et spectacles ..... 4 à 10  
Votre agenda ..... 3  
Ce soir à la télé ..... 2  
Annonces classées ..... 6 à 8  
Décès ..... 8 et 9

**CAHIER D SPORTS**  
Statistiques ..... 2 et 4  
Jeux et B.D. .... 7

**SERVICES**  
Abonnements ..... 686-3344  
1-800-463-2362  
Annonces classées ..... 686-3311  
Carrières et Professions ..... 686-3270  
Internet ..... www.lesoleil.com  
Promotion ..... 686-3342  
Publicité Détaillants ..... 686-3435  
Publicité générale ..... 686-3270  
Rédaction ..... 686-3394  
Renseignements ..... 686-3233

333  
jours



avant l'an  
2000

LE SOLEIL, journal quotidien fondé en 1896, est produit par LE SOLEIL, division du Groupe UniMédia qui en est l'éditeur. Il est situé au 925, chemin Saint-Louis. Son adresse postale est: C.P. 1547, Succ. Terminus Québec, Québec, G1K 7J6. Il est imprimé par Imprimerie Canada, au 5000, rue Hugues-Randoin, à Québec. Envoi de publication - Numéro de convention 0470198. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL. ISSN 0319-0730

NUMÉROS CHANCEUX

**LA QUOTIDIENNE**  
tirage du 01-02-99  
5-7-4  
3-3-4-2  
**EXTRA**  
145438

**BANCO**  
tirage du 01-02-99  
2-3-4-10-12-13-19-22-24-35  
37-40-45-48-49-52-54-64-66-70

C'ÉTAIT HIER

1992 — Le Nouveau-Brunswick se retrouve sous 160 centimètres de neige résultant d'une tempête de trois jours.  
1988 — Le premier ministre Brian Mulroney congédie son ministre des Approvisionnement et Services, Michel Côté, pour avoir violé les règles de conduite en matière de conflit d'intérêt.

1985 — Le gouvernement militaire chilien prolonge de 90 jours l'État de siège, qui impose des restrictions en matière de libertés de presse et de réunion.

1979 — L'ayatollah Khomeiny exige la démission du premier ministre iranien Chapour Bakhtiar.

1974 — Les Khmers rouges bombarde Phnom Penh: 17 morts.

RÉFLEXION

On n'a pas connu la liberté tant qu'on ne s'est pas débarrassé du lourd fardeau qu'est la réputation.

Margaret Mitchell  
Gone with the Wind

CORRUPTION  
Lobbying

Suite de la Une

phonique avec LE SOLEIL.

Selon lui, le ministre aurait même fait du lobbying international pour la candidature de Québec aux Jeux de 2002, une attitude qui serait condamnable si M. Eggleton connaissait la façon de fonctionner du CIO. « Il a fait du lobbying international pour Québec. Est-ce qu'il leur a laissé

savoir ce qui les attendait. Et s'il ne l'a pas fait, pourquoi? », s'interroge M. Muise.

Selon l'ex-président de Québec 2002, René Paquet, le ministre Eggleton n'a toutefois pas fait de lobbying international pour la Vieille Capitale. Du moins, pas à sa connaissance. Mais le ministre n'aurait pas non plus averti le comité de candidature des actes de corruption posés par le CIO. « Je ne connais pas le ministre Eggleton. Je ne lui ai jamais parlé », a indiqué M. Paquet.

Le ministre Eggleton devra répondre aux questions du député Muise d'ici 45 jours. Joint hier par LE SOLEIL, l'attaché de presse du ministre, Randy Myjck, a affirmé que le rapport du comité de candidature de Toronto avait un caractère secret, ce qui pourrait expliquer pourquoi personne n'en avait parlé jusqu'à maintenant.

RODIN  
18 prix

Suite de la Une

de la région distribuait quelque 18 prix soulignant l'excellence de nos artistes en musique, en littérature, en arts de la scène et en arts visuels, auxquels s'ajoutaient d'autres prix décernés à des travailleurs, organisateurs et promoteurs culturels. Bref, c'était la grand-messe de la culture.

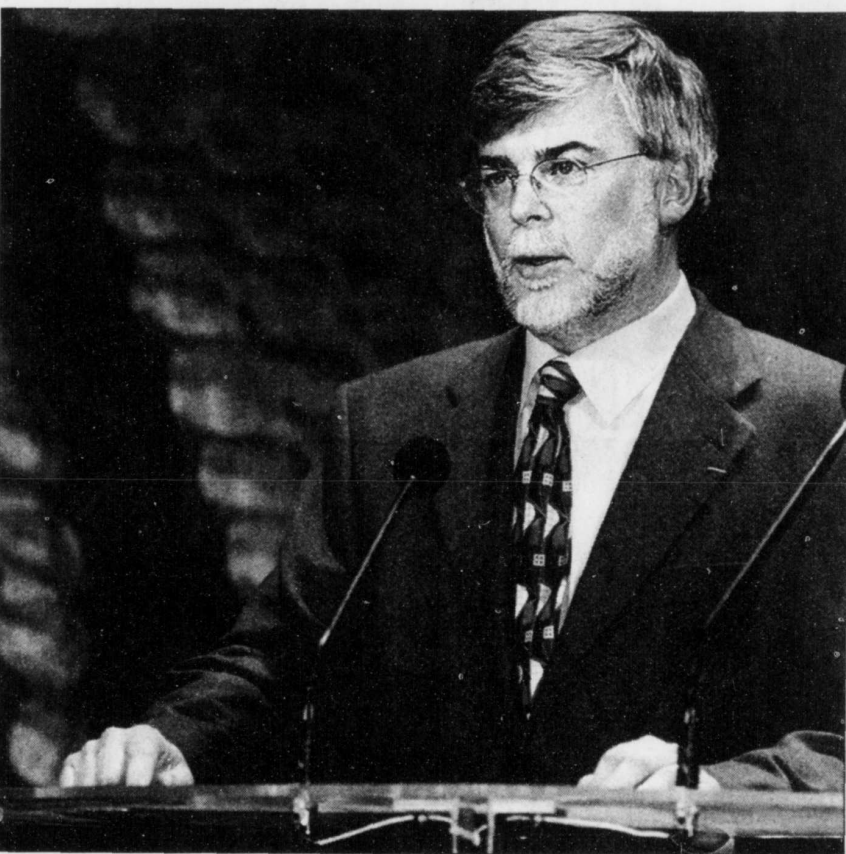
Devant le Capitole, deux puissants faisceaux lumineux balayaient le ciel, conviant le bon peuple à cette fête à laquelle il pouvait assister pour la première fois, du haut du balcon rempli au tiers, alors que les invités d'honneur, parmi lesquels les 50 candidats, prenaient place autour des tables du parterre.

Si le milieu du théâtre a encore récolté une généreuse manne de sept prix, le monde de la musique n'a pas été oublié, avec trois, le même nombre qu'en arts visuels. Ajoutez à cela deux prix littéraires et trois en développement culturel. Entre deux rafales de prix (consultez le tableau ci-contre), s'in-

seraient des performances variées, allant du jazz (Quartette Gilles Bernard) à la chanson populaire (Mario Chenart) en passant par le cirque (Cirque Eos), le théâtre (Théâtre de Sable) et une lecture (Esther Croft). Un spectacle plus enlevé que par les années passées.

En cette veille de la Chandeleur, la culture célébrait à sa façon cette fête du retour de la lumière, intitulant ce gala « Lumières sur la capitale ». Animée fort humoristiquement par la comédienne Lise Castonguay, la soirée était sous la co-présidence de MM. Pierre Boucher, pdg de la Commission de la capitale nationale, et Bernard Labadie, directeur des Violons du Roy et de l'Opéra de Québec.

Mais au milieu de tous ces dignitaires et de tous ces artistes parvenus à la maturité, un seul a su soulever toute la salle en une ovation spontanée, une vraie: le jeune violoniste de 13 ans Jing Wang qui, en jouant Sarasate avec caractère, a éclipsé tout le monde... y compris les nombreux récipiendaires!



Le directeur du Musée du Québec, John Porter, a reçu, hier soir, au nom de son équipe, le prix spécial d'excellence de la culture, pour l'exposition Rodin, qui a attiré 526 000 visiteurs.

LES PRIX D'EXCELLENCE DES ARTS ET DE LA CULTURE 1999



LES LAURÉATS

- Prix spécial, Exposition Rodin
- Musée du Québec, Exposition Rodin
- Radio-Canada, promotion Expo Rodin
- Prix de scène, opéra
- Monique Pagé, soprano
- Prix hors scène, opéra
- Mario Dufour
- Prix de la fondation de l'OSQ
- Claude Létourneau
- Prix Janine-Angers, théâtre
- Rychard Thériault, *Ecce Homo*
- Prix Jacques-Pelletier, théâtre (scénographie)
- Marie-Chantal Vaillancourt, *Yvonne, princesse de Bourgogne*
- Prix Nicky-Roy, théâtre (révélation)
- Nadine Meloche, *Agnès de Dieu*
- Prix des abonnés du Trident
- Paul Hébert
- Prix de la meilleure mise en scène, théâtre
- Michel Nadeau, *La mort d'un commis voyageur*
- Prix Reconnaissance, arts visuels
- David Naylor
- Prix Paul-Hébert, théâtre (comédien)
- Jean Guy, *La mort d'un commis voyageur*
- Prix de l'Institut canadien
- Jacques Lacoursière, *Histoire populaire du Québec* en quatre tomes
- Prix des abonnés de la Bibliothèque de Québec
- L'île d'Orléans, Michel Lessard
- Prix Événement Vidéo (arts visuels)
- Claudie Gagnon, *Le plein d'ordinaire*
- Prix Ville de Québec
- Productions Les Gros Becs
- Prix SODEC, entreprise culturelle
- Imagix Multimédia
- Prix du développement culturel
- François Cinq-Mars
- Prix du rayonnement international
- Marcel Marois, licier

INFOGRAPHIE, LE SOLEIL

ARÉNA  
Toiture

Suite de la Une

La toiture a donc été examinée minutieusement ce qui a permis de constater que certaines soudures avaient cédé. Après vérifications, il a été établi qu'un espacement trop grand entre les pièces à souder et qu'une dimension insuffisante des soudures étaient responsables de ces ruptures ayant provoqué l'effondrement.

À la lumière de ces résultats, la municipalité a intenté une action légale contre Les Constructions MBM, firme mandatée pour ériger le stade multifonctionnel. Sont également visés par la poursuite: Les Industries Canatal, sous-traitant ayant assemblé la structure, et Paul Baillargeon, architecte qui a entre autres supervisé les travaux de construction. La poursuite de plus de 500 000 \$ a été déposée le 19 janvier par M<sup>e</sup> François Gérin, avocat représentant Saint-Victor.

La compagnie d'assurances Promutuel Beauce, qui avait déjà versé plus de 429 000 \$ à la municipalité, devrait également entamer sous peu des procédures afin de récupérer cette somme.

« Tous les experts, les nôtres comme ceux de Canatal, concluent que les sou-

dures sont en cause. Je crois que le débat devant le tribunal se fera beaucoup plus sur le montant des dommages que sur la responsabilité », selon M<sup>e</sup> Gérin.

Les divers intervenants ont été rencontrés par les gens de la Régie du bâtiment pour discuter notamment des exigences en matière de procédures de soudage et de la qualification des soudeurs. « Les entreprises de soudure doivent être accréditées par le Bureau canadien de soudage. Un ingénieur accrédité par le bureau effectue des inspections sporadiquement pour s'assurer que les normes soient respectées », explique Roch Pouliot, ingénieur à la Régie du bâtiment, spécifiant que des recommandations seront faites pour assurer un suivi plus serré qui permettra d'éviter des accidents du genre qui pourraient entraîner des pertes de vie.

À la suite de cet accident, la Régie a d'ailleurs inventorié les bâtiments ayant des structures similaires à celle du stade multifonctionnel de Saint-Victor. Près de 500 propriétaires d'aréna ont dû répondre à un questionnaire, ce qui a donné lieu à huit inspections. Aucune défectuosité n'a toutefois été décelée, ce qui fait dire à Roch Pouliot qu'il s'agissait d'un cas isolé.

Le toit de l'aréna de Saint-Victor s'était effondré alors qu'une grande partie des 150 spectateurs assistant à un match de hockey se trouvaient près du restaurant, à l'extérieur de l'enceinte. C'est probablement ce qui avait permis d'éviter le pire.

ALOUETTE  
1 M\$ par année

Suite de la Une

Québec, elle était de nouveau abaissée, cette fois à 125 millions \$. La nouvelle hausse de l'évaluation pourrait représenter environ 1 million \$ de plus par année dans le budget de la Ville de Sept-Îles.

Les juges Michel Proulx, Michel Robert et Jacques Philippon, de la cour d'appel, infirment unanimement le jugement de la cour du Québec mais accueillent en partie seulement le pourvoi de la Ville de Sept-Îles. Leur jugement, lourd de signification, risque de toucher tous les établissements industriels du Québec possédant des équipements du même type que ceux de l'aluminerie Alouette.

PAS DE COMMENTAIRES

Joint par LE SOLEIL, le principal procureur de la compagnie, M<sup>e</sup> Pierre C. Gagnon, s'est refusé à tout commentaire. Bien que visiblement satisfait du jugement, il a déclaré qu'il n'avait pas encore formulé de recommandation à sa cliente quant à un éventuel pourvoi devant la Cour suprême.

Selon M<sup>e</sup> Gagnon, la compagnie publiera prochainement un communiqué de presse pour faire connaître sa réaction. Le procureur a reconnu que le jugement de la cour d'appel fera désormais autorité.

Les principaux éléments sur lesquels la cour d'appel donne raison à la Ville de Sept-Îles concernent une série d'accessoires qui sont rajoutés au rôle d'évaluation. Pour un total de quelque 30 million \$, on y retrouve les structures de huit machines de service de l'électrolyse, les galeries de convoyeurs, les supports de gaines d'évacuation des gaz, les structures des tours et supports de divers équipements, et les escaliers, échelles et plates-formes d'équipements.

De plus, le tribunal de deuxième instance porte au rôle la valeur du centre de traitement des fumées. Celle-ci s'élève à quelque 4,5 millions \$.

Sur tous les autres points, tels le matériel roulant, la valeur du terrain et le facteur économique, Alouette a obtenu gain de cause. Ainsi, demeurent exclues les valeurs des équipements du système électrique, de terrassement primaire et de déchargeur de navire.

Le procureur de la Ville n'a pu être joint. À son bureau, on indiquait qu'il était en route pour Sept-Îles.

1999 d'Infiniti

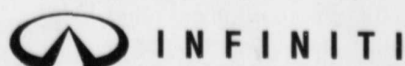
SI LE LUXE ET LA PERFORMANCE NE SOULÈVENT PAS VOTRE PASSION, LES MENSUALITÉS LE FERONT.

399 \$ par mois. La I30 modère ses transports, question mensualités.

36 mois. Notre location de 36 mois vous met derrière le volant d'un véhicule neuf plus rapidement que les 48 mois habituels que la plupart de nos concurrents imposent à ce prix.

5 528 \$ d'acompte. Un dépôt initial tout à fait concurrentiel qui vous comblera d'aise.

Vous serez comblé de joie par son confort. La I30 comprend : un fougeux moteur V6, contrôle de la traction, sièges avant électriques en cuir chauffants, climatiseur avec régulateur automatique de l'air ambiant, toit ouvrant électrique et radiocassette Bose<sup>®</sup> MA/MF stéréo de 200 watts avec lecteur de disques compacts, le tout couvert par une garantie complète de 4 ans / 100 000 km. Aucuns frais de transport et de préparation et aucun dépôt de sécurité.



Ça ne s'explique pas. Ça se vit.



INFINITI QUÉBEC 5055, boul. des Gradins, Québec (418) 626-1515

4,8% location  
399\$ par mois.

\*Sujet à l'approbation de crédit. Assuré, frais de transport et de préparation. Pas de dépôt de sécurité. Les taxes et l'immatriculation sont en sus. Offre d'une durée limitée ne s'appliquant qu'au modèle de base I30 1999 d'Infiniti (14679A000) PDSF 41 9516. Location-bail de 36 mois. 77000\$ taxes et terrain peuvent être offerts. Acompte en échange légalitaire de 5 528\$. Limite de 20 000\$ par an, des frais variables s'appliquent pour les kilomètres excédentaires. Les concessionnaires peuvent rendre à son prix mensuel. Visitez notre site Internet pour plus de détails. Modèle pour fins d'illustration seulement. Taxation I30 Infiniti.

# L'EST ET LA CÔTE-NORD



RIMOUSKI

## La fin d'un rêve

L'école privée  
Claire  
L'Heureux-Dubé  
condamnée

CARL THÉRIAULT  
Collaboration spéciale

■ RIMOUSKI — C'est à un affrontement émotif, par moments très difficile, auquel ont assisté hier, les 150 parents et élèves réunis au conseil des commissaires des Phares, qui avait à disposer du sort de l'école Claire L'Heureux-Dubé. L'institution privée rimouskoise fermera donc ses portes le 30 juin 1999, tel que décidé hier, malgré des dizaines d'interventions militant presque toutes en faveur du prolongement de la vocation de l'école.

Le vote des commissaires, pris à l'unanimité, a été précédé d'une longue pause de 30 minutes, qui a semblé laisser quelques espoirs aux parents. Une manifestation d'élèves était en voie d'organisation. Plusieurs parents ont mis en doute les efforts de la commission scolaire à rechercher une solution en refusant de fermer de vieux établissements scolaires qui demanderont bientôt des millions \$ en coût de rénovation.

La guerre de clochers entre les écoles publiques et privées a aussi refait surface, certains parents soulevant même une question de confiance dans la recherche des solutions. Pas question de fermer trois écoles pour garder l'école Claire-L'Heureux-Dubé ouverte, a répondu Raymond Trudeau, président la commission scolaire des Phares, à la question du président de la corporation de l'école Claire-L'Heureux-Dubé, Marcel Banville.

« Je ne peux pas dire qu'on a regardé toutes les hypothèses mais on en a examiné plusieurs », a ajouté Raymond Trudeau, devant des parents exaspérés.

« Je ne sens pas ce soir qu'il y aura une bonne intégration des élèves à l'école Paul-Hubert. Y-a-t-il le moyen d'avoir un moratoire pour un an? » a demandé un parent, Jean Ferron. « Tout a été fait, a rétorqué Raymond Trudeau, même une démarche auprès du premier ministre Lucien Bouchard par la députée Solange Charest. Des espoirs, il n'y en a plus ».

M. Trudeau a aussi évoqué le début des inscriptions des élèves dans deux semaines en prévision de la prochaine année académique.

L'annonce de la fermeture de l'école avait été faite à l'été de 1998 afin de permettre une refonte progressive du réseau de la commission scolaire des Phares.

Ces dernières années, les coupes budgétaires gouvernementales répétitives ont privé l'institution rimouskoise d'une somme évaluée entre 150 000 et 200 000 \$, sur un déficit d'exploitation annuel de 50 000 \$. L'école, qui avait une capacité de 450 élèves, était fréquentée par 320 garçons et filles de l'Est du Québec.

RIVIÈRE-DU-LOUP

## 10% sur trois ans pour les policiers

MARC LAROUCHE  
Collaboration spéciale

RIVIÈRE-DU-LOUP — Il aura fallu plus de trois ans, sept séances de négociations, une de médiation et 24 réunions en arbitrage pour aboutir à une entente dans le dossier du renouvellement du contrat de travail de la Fraternité des policiers-pompiers de Rivière-du-Loup. Le président du syndicat, l'agent Francis Marmen, s'est dit heureux du jugement, qui garantit à ses 19 membres une augmentation salariale de 10% sur trois ans.

L'augmentation consentie est de 6% pour 1995, 2% pour 1996 et autant pour 1997. « Cela peut paraître beaucoup, mais si un arbitre en a ainsi décidé, c'est qu'il y avait vraiment une différence marquée entre notre salaire et celui des membres des autres corps policiers, notamment en 1995 », affirme M. Marmen. Le salaire hebdomadaire maximum d'un policier première classe, passe donc de 938 \$ à 1034 \$.

Dans un processus d'arbitrage, il n'y a pas de négociations comme telles. Les parties patronales et syndicales doivent chacune présenter leur preuve. L'arbitre prend sa décision dépendant de cette preuve, en considérant plusieurs autres facteurs économiques. « En 1994, nous étions 108<sup>e</sup> sur 132 corps de police au Québec quant à l'échelle salariale, et les 24 autres étaient des organisations qui comptaient peu de membres. Au régional nous étions derniers, et pour les villes semblables, nous étions avant-derniers parmi les 21 retenues. Un écart de 6,5% subsistait entre notre salaire et le salaire moyen des autres corps des villes similaires », poursuit M. Marmen.

Le président du syndicat affirme ne pas comprendre pourquoi la Ville a toujours nié ces évidences au cours des nombreuses séances de négociations. « Nous avions le même salaire qu'en 1992, et depuis ce temps, deux lois gouvernementales leur ont permis de geler nos salaires et de récupérer 1% dans la masse salariale, en plus d'un autre 6% récurrent l'an dernier ». Les policiers-pompiers de Rivière-du-Loup étaient sans contrat de travail depuis le 31 décembre 1994.



Inaugurée dimanche, la plus longue passerelle suspendue du Québec est maintenant accessible aux motoneiges, au-dessus de la rivière Madeleine.

## Unique au Québec Une passerelle suspendue de 87,8 mètres surplombe la rivière Madeleine

HENRI MICHAUD  
Collaboration spéciale

■ MADELEINE — Des centaines d'heures de bénévolat, du matériel recyclé et la débrouillardise des membres du club de motoneige Rapide Blanc ont permis de construire, à faible coût, la plus longue passerelle suspendue au Québec. L'ouvrage, long de 87,78 mètres, permet maintenant aux motoneigistes de franchir la rivière Madeleine en toute sécurité. Ce cours d'eau coule au sud de Sainte-Anne-des-Monts et se jette dans le Saint-Laurent, à la hauteur de Rivière-Madeleine, dans la péninsule.

« Auparavant, nous devions traverser sur la glace ou sur le pont de la route 132, avec les dangers que ces manoeuvres comportent. Maintenant, nous pouvons le faire en toute sécurité », raconte Guy Lévesque, un des dirigeants du club.

La passerelle, faite de bois et d'acier, n'a coûté que 16 806 \$. Les poutres et les câbles d'acier ont été achetés chez des recycleurs. Le bois a été coupé sur les terres publiques et scié

sur place, en utilisant un moulin portatif. Puis, nous avons obtenu une aide gouvernementale pour embaucher six hommes durant huit semaines », poursuit le président du Club de Motoneige, Georges Patterson. Le Conseil régional de concertation et de développement (CRCD) a injecté 8883 \$ dans ce projet.

La largeur de la rivière et les normes imposées par les ministères de l'environnement et des ressources naturelles ont forcé les dirigeants du club de motoneige à construire un pont suspendu. « Il était interdit d'installer des piliers sur le lit de la rivière à saumon. Nous avons alors choisi de construire, en deux mois, une passerelle permanente longue de 288 pieds et soutenue par des câbles d'acier. Des ingénieurs avaient évalué les coûts des travaux à 200 000 \$.

Le club caresse maintenant d'autres projets, soit ceux d'illuminer la passerelle et de conclure des ententes avec d'autres organismes, pour une utilisation annuelle, de même que l'achat d'une surfaceuse.

Il existe des centaines de passerelles pour motoneiges au Québec, dont une trentaine en Gaspésie. Toutefois, les plus longues d'entre elles ont été construites en utilisant d'autres techniques. Les résidents de l'endroit ont la fierté d'avoir réalisé, à peu de frais, la plus longue passerelle suspendue, en province.

Le projet  
n'a coûté  
que 16 800 \$  
au lieu de  
200 000 \$

AFFAIRE PAUL KÉBREAU

## La Couronne prête à aller en Cour suprême

STEEVE PARADIS  
Collaboration spéciale

■ BAIE-COMEAU — Nouveau rebondissement dans le dossier de Paul Kébreau, l'homme d'affaires de Baie-Comeau reconnu coupable de voies de fait sur un médecin. La Couronne veut maintenant s'adresser à la Cour suprême du Canada pour renverser le sursis que M. Kébreau a obtenu en cour d'appel.

M<sup>e</sup> Omer Carrier, du bureau du substitut du procureur général à Baie-Comeau, a confirmé que le ministère public a déposé une requête au plus haut tribunal du pays afin d'avoir la permission d'en appeler du jugement du tribunal de deuxième instance.

Il a été toutefois impossible de parler avec le responsable du dossier au bureau du procureur, M<sup>e</sup> Mario Tremblay, afin de connaître les raisons qui motivent ce geste.

Le procureur de Paul Kébreau, Pierre Michaud, a trouvé plutôt inattendue la requête de la Couronne. Sans vouloir émettre de commentaires, M<sup>e</sup> Michaud s'est cependant dit surpris par ce geste surprise, qu'il juge pas mal gros.

Pierre Michaud doit rencontrer son client demain avant de déterminer quels gestes pourront

être posés. L'avocat de Baie-Comeau estime cependant que plusieurs requêtes seront faites afin d'en savoir plus long sur les motivations du ministère public.

Ce qui est convenu d'appeler l'affaire Paul Kébreau à Baie-Comeau a connu bien des rebondissements depuis les événements, commis en mars 1997.

M. Kébreau, propriétaire à l'époque d'un laboratoire médical privé et ex-chef du laboratoire de l'hôpital de Baie-Comeau, avait frappé le D<sup>r</sup> Daniel Deslauriers avec un marteau, dans les locaux de l'hôpital.

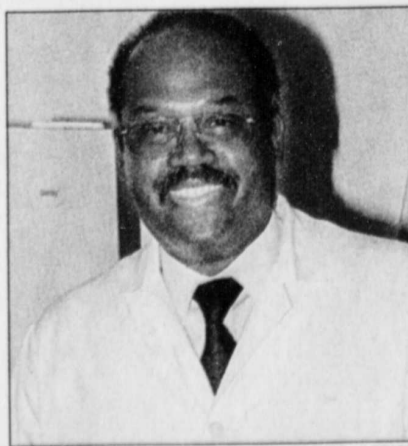
Un sérieux différend entre les deux anciens collègues de travail sur la qualité des expertises produites par le Laboratoire Ké-Lab est notamment à l'origine de ces événements.

En juillet 1998, le juge Jean Dutil, de la cour du Québec, avait condamné M. Kébreau à une peine de deux ans moins un jour d'emprisonnement pour voies de fait graves et braquage d'une arme à feu.

La défense et la poursuite s'étaient pourtant entendues pour demander au juge Dutil une sentence de 18 mois.

En décembre de la même année, la cour d'appel du Québec accordait un sursis à Paul Kébreau, qui pouvait alors purger sa peine dans la collectivité.

Ce n'est que dans quelques semaines qu'on saura si la Cour suprême accueille la requête du ministère public et accepte d'écouter les parties.



Paul Kébreau.

## MINES GASPÉ Métallos insatisfaits

HENRI MICHAUD  
Collaboration spéciale

MURDOCHVILLE — L'unité locale 6086 du Syndicat des Métallos veut négocier l'offre de compensation déposée par Mines Gaspé aux travailleurs-propriétaires de Murdochville. La société minière, propriété de Noranda, prévoit effectuer 300 mises à pied, cet automne.

« Nous attendons une réponse de Mines Gaspé, affirme le président du syndicat local, Jean-d'Arc Beaudin. Nous demandons une rencontre pour négocier le versement de la valeur totale des maisons des travailleurs qui seront mis à pied en septembre. »

Selon M. Beaudin, les représentants nationaux des Métallos tentent également de discuter avec les dirigeants de Noranda.

Le syndicat agit à la demande de ses membres. Toutefois, l'offre de la compagnie est volontaire et les syndiqués n'auront pas à se prononcer sur la proposition, du moins pour le moment.

L'offre de Mines Gaspé prévoit le versement d'une somme équivalente à la moitié de l'évaluation municipale (1998) des maisons des travailleurs touchés qui résident à Murdochville. « Il s'agit d'un bon programme qui permettra aux employés de prendre le temps de réorienter leurs activités, estime Serge Marquis, de Mines Gaspé. » Quelque 2 millions \$ seraient ainsi injectés dans l'économie murdochvilloise et l'ex-travailleur conserverait son droit de propriété.

« Le programme de soutien s'ajoute à d'autres mesures de reclassement et au versement de primes de séparation, poursuit M. Marquis. »

Trois cents travailleurs perdront leur emploi le 30 septembre 1999, à la suite de l'interruption des activités d'extraction minière.

## Aviation Québec-Labrador doit se qualifier à nouveau pour transporter les gens d'Hydro

STEEVE PARADIS  
Collaboration spéciale

BAIE-COMEAU — Hydro-Québec a décidé d'arrêter temporairement d'utiliser les services de la compagnie Aviation Québec-Labrador, qui transporte les employés de la société d'État entre Sept-Îles et le poste Montagnais.

Selon le responsable des affaires publiques d'Hydro-Québec région Manicouagan, Luc Imbeault, cette suspension fait suite à un audit de qualité effectué samedi par l'École nationale d'aéronautique du Québec. Selon M. Imbeault, cet audit a permis de déceler certaines failles dans le programme d'entretien du transporteur, basé à Sept-Îles.

L'examen fait suite à des plaintes d'employés d'Hydro, qui auraient été témoins d'une anomalie lors d'un décollage au poste Montagnais, il y a quelques jours. Des employés à bord de l'avion avaient décelé un suintement d'huile lors du décollage. Quelques instants plus tard, un boyau hydraulique du train d'atterrissage a brisé, le forçant ainsi à rester sorti. L'avion a rebroussé

chemin sans problème et, après une vérification mécanique, l'appareil a pu regagner Sept-Îles. La sécurité des passagers n'a toutefois jamais été en danger.

Le responsable des affaires publiques assure que Hydro-Québec suspend la qualification d'Aviation Québec-Labrador en raison des lacunes du programme d'entretien et rien d'autre. « Nous ne remettons pas en cause la sécurité des travailleurs ou de la flotte du transporteur, a confié M. Imbeault. Mais les failles du programme d'entretien nous amènent à poser ce geste ». Le transporteur devra prouver que son nouveau programme d'entretien répond aux exigences avant d'obtenir de nouveau sa licence de qualification de fournisseur d'Hydro-Québec.

Aviation Québec-Labrador préfère attendre de rencontrer Hydro-Québec avant de commenter le dossier.

Aviation Québec-Labrador fournit au moins deux vols par semaine, transportant une trentaine d'employés entre Sept-Îles et le poste Montagnais, situé à près de 200 km au nord-est de Sept-Îles, près de la frontière avec le Labrador.



COLLABORATION SPÉCIALE ROMAIN PELLETIER

### Les écoliers invités à se bien conduire

À Matane comme un peu partout au Québec, du 1<sup>er</sup> au 12 février, c'est la campagne de prévention dans le transport scolaire. Comme l'an dernier, le thème en sera « Faut bien se conduire! ». Dans la MRC de Matane, la campagne implique la commission scolaire, le transporteur et les policiers de la Sûreté du Québec et de la sûreté municipale. Tout est mis en oeuvre pour que les 4000 élèves des 18

écoles continuent d'être à l'abri des accidents lorsqu'ils effectuent le trajet entre la maison et l'école. Les jeunes qui recevront des consignes de sécurité en classe pourront participer à deux concours leur donnant la chance de remporter un sac à dos ou un camp d'été. Au cours des prochains jours, les patrouilleurs surveilleront de près les automobilistes. Ils sensibiliseront aussi les enfants dans les autobus. R.P.

#### MRC D'AVIGNON

### Le sort du transport adapté au conseil

L'avenir du transport adapté dans la MRC d'Avignon pourrait se jouer lors du conseil municipal de Nouvelle, ce soir. Transport adapté de la Baie offre d'étendre à Maria, Carleton, Saint-Omer et Nouvelle le service qu'il dispense dans la MRC de Bonaventure, moyennant une contribution municipale. Maria, avec 3715\$, Carleton (4325\$), et Saint-Omer (2145\$), ont donné leur approbation. Les élus de Nouvelle doivent débloquer 3300\$ pour concrétiser le projet. Depuis quelques années, le maire de Nouvelle et préfet de la MRC Renaud Plourde répète que sa ville ne subventionne qu'un organisme pour personnes handicapées par an, la Fondation Maguire. Le transport adapté dans l'est d'Avignon coûterait 91000\$, dont 75% payés par Transport Québec. Les usagers paient 2\$ par déplacement. G.G.

#### BAS-SAINT-LAURENT

### Centraide fait mieux

Centraide Bas-Saint-Laurent termine sa 16<sup>e</sup> campagne de financement en dépassant de 5337\$ l'objectif de 450 000\$. Il s'agit d'une hausse de 5,4% sur les 432 000\$ recueillis l'an dernier. Dans la zone de Rimouski, on a un reçu 226 201\$ alors que l'objectif était de 230 150\$. Dans Matane, on a amassé 55 921\$, ratant de peu l'objectif de 57 340\$. La Mitis a mieux fait avec 61 163\$; elle prévoyait 54 050\$. Dans la Vallée de la Matapédia, les dons totalisent 46 560\$; l'objectif était de 45 920\$. Au niveau régional, Centraide a obtenu 23 318\$ et a reçu 39 204\$ de l'extérieur. Centraide pourra donc continuer à prêter main-forte à 40 organismes (45 bientôt), à appuyer 3000 bénévoles et aider 65 000 personnes à se prendre en main. Les demandes totalisent 660 000\$. R.P.

#### Tournée du fisc

Huit rencontres d'information dans autant de MRC du Bas-Saint-Laurent seront tenues par le bureau régional du ministère du Revenu du Québec, la semaine prochaine, pour informer les contribuables des changements apportés à la fiscalité des particuliers. La campagne débutera le 8 février, à La Pocatière et Rivière-du-Loup, pour finir à Rimouski le 11 février. Revenu Québec traitera entre autres des avantages du régime simplifié et de la baisse des impôts selon les niveaux de revenus. Le calendrier de cette tournée peut être obtenu à Revenu Québec, aux numéros 727-3572 ou 1-800-267-6299. C.T.

#### RIVIÈRE-DU-LOUP

### Prix Chrysalides remis le 14 mars

La sixième présentation des Prix Chrysalides Hydro-Québec de la Jeune Chambre de Rivière-du-Loup aura lieu le 14 mars, au Motel Levesque. Depuis ses débuts en 1994, au moins 75 jeunes entreprises ont participé, 15 d'entre elles méritant des honneurs. Les intéressés ont jusqu'au 31 janvier pour s'inscrire. Un comité spécialement formé devra décider des trois gagnants. « C'est un événement qui vise à stimuler l'esprit d'entreprise chez les jeunes de 35 ans et moins, et leur prouver qu'il est possible pour eux de réussir dans la région », affirme le président, Michel Caron. Les mises en candidature seront dévoilées le 3 mars. M.L.



## Les nouveaux Fonds Desjardins Sélection

### Cinq fonds d'avenir à la portée de la main.

Les cinq Fonds Desjardins Sélection vous permettent de bénéficier du regroupement de plusieurs sociétés de fonds de placement reconnues et de l'expertise de leurs gestionnaires. Tous offerts sans aucuns frais d'acquisition, de virement ou de rachat, ils sont accessibles avec un investissement minimal de 1000\$ ou par versements périodiques d'aussi peu que 50\$ par mois. Voici maintenant au grand complet la famille des Fonds Desjardins Sélection.

• Fonds Desjardins Sélection Cartier (équilibré, multigestion québécoise) • Fonds Desjardins Sélection canadienne (actions) • Fonds Desjardins Sélection américaine (actions) • Fonds Desjardins Sélection mondiale (actions de sociétés à grande capitalisation) • Fonds Desjardins Sélection équilibrée (équilibré)

1 800 CAISSES

Les Fonds Desjardins sont vendus au moyen de prospectus simplifiés disponibles dans les succursales de la Fiducie Desjardins et dans les caisses Desjardins, seulement là où l'autorité compétente a accordé son visa. Il est important de les lire attentivement avant d'investir. La valeur liquidative par part et le rendement du capital investi fluctuent.

 **Desjardins**